REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, ROQUÉ Yanick, LEFRANC Jean-Marc et MOHAMED Patrick ; Mesdames BRUNO Patricia, SILVA Evelyne, CHARROIS Mélanie et VELSCH Christine.

Absents excusés : Mesdames CAREZ Jessica, OUGER Edith, Monsieur LAFAT Thierry.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame PORTEU Brigitte ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain et Madame BOUILLAGUET Catherine ayant donné pouvoir à Monsieur HUMBERT Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Monsieur LEFRANC Jean-Marc

ORDRE DU JOUR :

- Motion pour une desserte ferroviaire vers le sud de la France,
- Modification n°1 du PLU ; maison âge et vie
- Affaires diverses,
- Informations.

Il est ajouté à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Destination des coupes,
- Subvention exceptionnelle.

❖ Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Marc LEFRANC est élu secrétaire de séance

❖ Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Délibération n°32/2023 Motion pour une desserte ferroviaire vers le Sud de la France**

Depuis quatre ans, il n'y a plus aucun TGV en circulation entre le territoire lorrain et le sud de la France.

La SNCF s'était engagée à rétablir cette desserte ferroviaire directe entre la Lorraine et Lyon, à l'issue des travaux en gare de Lyon Part-Dieu, mais elle se fait toujours attendre. A ce jour les voyageurs sont obligés de passer par Paris ou Strasbourg, ce qui est plus onéreux, plus long et constitue une aberration écologique, en effet, cela va à contre -courant de la dynamique et des investissements engagés en faveur de solutions décarbonées et de la nécessaire prise en compte du changement climatique.

Un projet de motion a été proposé par la Région Grand Est afin d'interpeller les services de l'Etat et la SNCF en faveur du rétablissement de cette liaison ferroviaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote de cette motion.

- **Délibération n°33/2023 Modification 1 du PLU de la commune**

Dans le cadre du projet de maison âge et vie, une modification du PLU a été soumise à enquête publique. Au terme de celle-ci et après avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°1 du PLU de la commune.

- **Délibération n°34/2023 Destination des coupes**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de délivrer la parcelle n°10 à l'affouage pour l'année 2023/2024.

- **Délibération n°35/2023 Subvention exceptionnelle**

Dans un contexte toujours marqué par des tensions inflationnistes et dans le but de dynamiser et pérenniser le dispositif « évasion ados », le Maire souhaite octroyer une subvention exceptionnelle à la Fédération des Œuvres Laïques pour l'année 2023.

Il propose au conseil municipal d'allouer à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 300,00 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire aborde les dossiers en cours : travaux d'enfouissement à la Cité Gérard, travaux en réflexion sur l'éclairage public (télégestion), travaux de branchement de la fibre, les commandes groupées de fioul et de bois de chauffage, les dégâts sur la voie verte, les manifestations telles que les JNCP ou octobre rose, la journée dédiée au secourisme, le don du sang et la conférence organisée par Maître Vivien sur les droits de succession, le repas des aînés et enfin la cérémonie du 14 juillet 2023.

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,

MAIRIE DE FEROUVILLE 55200

Alain VIZOT

Le secrétaire de séance,

JM LEFRANC

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LEFRANC Jean-Marc, ROQUÉ Yanick et MOHAMED Patrick ; Mesdames BRUNO Patricia, SILVA Evelyne, CHARROIS Mélanie et VELSCH Christine,

Absents excusés : Mesdames CAREZ Jessica, OUGER Edith et Monsieur LAFAT Thierry.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame PORTEU Brigitte ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain et Madame BOUILLAGUET Catherine ayant donné pouvoir à Monsieur HUMBERT Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Monsieur LEFRANC Jean-Marc.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°32 : Motion en faveur de la réouverture de la Lorraine vers le Sud de la France.

Délibération n°33 : Modification 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lérouville.

Délibération n°34 : Destination des coupes.

Délibération n°35 : Subvention exceptionnelle.

Le Maire,

Alain VIZOT

Le secrétaire de séance,

JM LEFRANC